



**Portant réglementation temporaire  
de la circulation sur une voie  
communale en agglomération**

Le Maire de la Commune de THURINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de la présidente des conscrits 2008 Mme Elsa BOUCHUT en date du 16 avril 2026

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT que, dans les 4 zones dans l'agglomération de Thurins citées ci-dessous, l'instauration d'une limitation de vitesse de 30 km/heure permettra de renforcer la sécurité en raison de la vente de muguet et la vente de brioches par les conscrits 2008 (18 ans) **le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2026 de 06h à 14h.**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le vendredi 1<sup>er</sup> Mai 2026 de 6 h 00 à 14 h 00 une limitation de vitesse fixée à 30 km/h est instaurée :

- Au droit du carrefour de la rue du 8 Mai 1945 et de la RD 25 partie comprise entre le N° 05 de la Place Dugas et la rue du 19 Mars (Parvis de l'Eglise),
- Et au droit du carrefour RD 311 et le chemin des Arravons partie comprise entre le N° 44 et le N° 36 de la route de la Vallée du Garon,
- Au droit du carrefour de la RD 75 et de la RD 311 partie comprise entre le N° 5 de la route de Rontalon et le N° 53 et le N° 39 de la route de la Vallée du Garon,
- Au niveau des feux tricolores, intersection rue du 8 mai 1945 et de la RD 311,

**Article 2** : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les organisateurs « conscrits 2008 ».

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal dressé par les forces de Police ou les Agents assermentés.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié dans la commune de Thurins et transmis à :

- Gendarmerie de VAUGNERAY
- Mme la présidente des conscrits 2008
- La Police Municipale

**mis en ligne le 24/04/26**

Affiché le : 24 avril 2026

Fait à Thurins, le 21 avril 2026  
L'adjoint délégué,  
David VINCENT

